

La politique contre l'habitat illicite

Les marchands de sommeil ne sont pas les bienvenus au Blanc-Mesnil. La Municipalité a souhaité prendre ce problème à bras le corps afin que chacun comprenne qu'il n'est plus possible au Blanc-Mesnil de diviser un pavillon en plusieurs lots d'habitation dans les quartiers pavillonnaires déjà saturés.

Ce phénomène de la **division d'habitations individuelles** touche en réalité de nombreuses communes qui, comme Le Blanc-Mesnil, disposent d'une importante zone pavillonnaire.

La **stratégie de la municipalité** consiste à **mobiliser chaque Blanc-Mesnilois** afin de vaincre ce phénomène qui gangrène la ville et le département.

La Mairie condamne par ailleurs fermement la **naïveté des pouvoirs publics** qui a longtemps prévalu en la matière.

En effet, l'État et les pouvoirs locaux ont pu, un temps, penser que ces pratiques pouvaient être une réponse à la **lacrise du logement** qui frappe **toute l'Île-de-France**.

Rappelons que le seul département de la Seine-Saint-Denis compte aujourd'hui près de 92 000 demandeurs de logement.

Sauver les pavillons

Dès 2014, la Ville a créé le **service de lutte contre l'habitat illicite**, premier service municipal de France entièrement dédié à traquer les marchands de sommeil.

Les résultats sont spectaculaires, puisque la Ville parvient aujourd'hui, grâce à ce service, à dresser des **procès-verbaux** à 6 chiffres contre des propriétaires malveillants, à signaler les cas les plus graves au procureur de la République qui engage des **poursuites pénales** et à signaler les loyers perçus et non déclarés aux services fiscaux.

La Ville a ensuite modifié le plan local d'urbanisme du Blanc-Mesnil afin qu'il ne soit plus possible de densifier la zone pavillonnaire. Aujourd'hui, il faut un minimum de deux places de stationnement par logement ; **toute extension ou construction doit comporter un minimum de 40% d'espaces verts au sol**. Ces nouvelles règles sont parmi les plus contraignantes du département. Elles doivent permettre à la police municipale de verbaliser tout manquement aux règles d'urbanisme.

Depuis 2017, le **Maire** envoie systématiquement un **courrier aux acquéreurs** qui viennent de signer une promesse de vente dans le secteur pavillonnaire du Blanc-Mesnil. Il leur explique que, s'ils ont l'intention de diviser illégalement leur pavillon, ils auront la police municipale sur le dos afin que les **règles d'urbanisme** soient **scrupuleusement respectées**.

La lutte contre les marchands de sommeil doit être l'affaire de chacun de nous.

Lire aussi

[Lutte contre l'habitat indigne](#)

[Signaler un animal errant ou décédé](#)

Contact

Police municipale

74, avenue de la République

93150 Le Blanc-Mesnil

France

01 56 46 06 06

[Courriel](#)

Horaires :

Lundi 09:00-12:30, 13:30-18:00

Mardi 09:00-12:30, 13:30-18:00

Mercredi 09:00-12:30, 13:30-18:00

Jeudi 09:00-12:30, 13:30-18:00

Vendredi 09:00-12:30, 13:30-18:00

Samedi 09:00-12:00

Ouvert, jusqu'à 18:00

Police municipale annexe du quartier sud

82, avenue Paul Vaillant Couturier

93150 Le Blanc-Mesnil

France

01 56 46 06 06

Courriel

Horaires :

Lundi 09:00-12:30, 13:30-18:00

Mardi 09:00-12:30, 13:30-18:00

Mercredi 09:00-12:30, 13:30-18:00

Jeudi 09:00-12:30, 13:30-18:00

Vendredi 09:00-12:30, 13:30-18:00

Ouvert, jusqu'à 18:00

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Mardi

14:00-17:30

Mercredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Jeudi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Vendredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi

09:00-11:45

Dimanche

Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Mardi

09:00-12:15, 13:30-19:45

Mercredi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Jeudi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Vendredi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Samedi

Fermé

Dimanche

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).